# LES IDÉES SOCIALES DE BABEUF A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

par V.-M. DALINE

Les origines du communisme de Babeuf constituent l'un des problèmes centraux et des moins étudiés jusqu'à présent de sa biographie. A la veille de la Révolution et pendant ses premières années, Babeuf était-il seulement un égalitariste avec des sympathies très vagues et indéterminées pour le communisme ? Y a-t-il eu un tournant total dans ses idées sociales par suite de son expérience au cours de la Révolution et de la réaction thermidorienne ? Le communisme était-il chez Babeuf « quelque chose de purement accessoire », comme le croyait Albert Mathiez ? Les opinions communistes de Babeuf ont-elles surgi sous l'influence de Buonarroti et peut-on considérer ce dernier comme le théoricien principal du mouvement, comme le supposent certains biographes actuels de Buonarroti ? Si l'on estime, au contraire, que les convictions communistes de Babeuf sont apparues, comme le croient G. Lefebvre et M. Dommanget, indépendamment de Buonarroti et bien avant 1795, saurait-on être d'accord avec G. Lefebvre pour rattacher le communisme de Babeuf à la « tradition communautaire » des villages de Picardie ?

L'éclaircissement de ces problèmes difficiles exige une analyse approfondie de toutes les prises de position de Babeuf avant la Révolution.

★

La correspondance de Babeuf avec Dubois de Fosseux, secrétaire de l'Académie d'Arras, publiée pour la première

fois par V. Advielle en 1884 [1], constitue l'unique, mais précieuse source dont nous disposons pour l'étude des idées sociales de Babeuf avant la Révolution.

Bien que cette correspondance ait été publiée il y a plus de trois quarts de siècle, elle ne nous est connue que partiellement. Advielle a publié 38 lettres de Babeuf et 61 lettres que lui avait adressées Dubois de Fosseux ; ce rapport même indique qu'Advielle ne disposait pas de toutes les lettres de Babeuf. Advielle publia les lettres de Dubois d'après les originaux ; les réponses de Babeuf le furent d'après les brouillons que Babeuf avait l'habitude d'écrire au verso des lettres de Dubois. Advielle n'avait sans doute pas les lettres de Babeuf recopiées au propre, il note lui-même la présence de coupures évidentes dans sa publication. Voici peu de temps les lettres de Babeuf furent mises en ordre au château de Dubois de Fosseux, celles qui manquaient à Advielle furent retrouvées et publiées [1 bis]. D'autre part, on a récemment découvert dans les archives de l'Institut de marxisme-léninisme à Moscou, où sont conservés les papiers de Babeuf, une copie de la lettre qu'il écrivit en réponse à une lettre de Dubois, le 1er juin 1786 [2].

Cette lettre, très détaillée, entièrement consacrée aux problèmes sociaux les plus brûlants, est l'un des documents les plus précieux du patrimoine historique de Babeuf. Elle contient une critique hardie des rapports sociaux existant en France, et enrichit notablement nos connaissances sur les idées sociales de Babeuf à la veille de la Révolution. Cette franchise et cette hardiesse incitèrent vraisemblablement Babeuf à ne pas envoyer cette variante de la lettre. Le 22 juin 1786, il écrivit une autre lettre (conservée dans les archives de Dubois [3]) où il traite des mêmes problèmes, mais dans des expressions bien plus prudentes et contenues. La comparaison de ces deux lettres montre que

1. V. Advielle : *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, Paris, 1884, t. II, pp. 1-225.

1 *bis*. La *Correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras* (*1785-1788*) a été publiée sous la direction de M. Reinhard (Paris, P.U.F., 1961, in-8°, 165 pages).

2. *Archives de l'Institut de marxisme-léninisme* près le Comité central du Parti communiste de l'URSS, fonds 223, n. 654. Copie, faite certainement par V. Advielle.

3. Le texte de la lettre de Babeuf trouvée dans le château de Dubois de Fosseux nous a été aimablement communiqué par le professeur M. Reinhard, directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française à Paris.

Babeuf soumettait ses lettres à une stricte censure intérieure. L'analyse de cette lettre non publiée, malheureusement conservée seulement en copie, confrontée avec toute la correspondance, donne la possibilité de déceler plus nettement qu'auparavant l'origine des idées communistes de Babeuf au tout premier stade de leur formation.

La lettre de juin 1786, et certaines autres notes conservées dans les archives de l'Institut de marxisme-léninisme, permettent de corriger une erreur commise par Advielle : ce dernier estimait que la correspondance avec Dubois avait commencé par le mémoire sur « *le nombre des chemins dans le territoire des villages de la province d'Artois* », envoyé par Babeuf en réponse au concours ouvert par l'Académie d'Arras. Il est maintenant établi que le mémoire publié par Advielle n'était pas le premier, mais bien le second, et qu'il fut envoyé un an après le premier qu'Advielle n'a pas mentionné.

L'Académie d'Arras ouvrit en avril 1785 un concours, pour lequel Babeuf envoya en novembre un mémoire, sur le sujet : « Est-il utile de diviser les fermes ou exploitations des terres, et dans le cas de l'affirmative quelles bornes doit-on garder dans cette division ?[4] ». Ce sujet très actuel et important concernant la division des fermes n'attira pas seulement Babeuf. Une des réponses envoyée par l'avocat Delegorgue [5] intéressa particulièrement Arthur Young : il y reconnut l'expression la plus nette des opinions des défenseurs de la grande propriété foncière et de la grande exploitation, que Young partageait entièrement. « Il ne peut y avoir, écrivait Young, de remarques plus justes, plus vraies sur l'avantage présenté par les grandes fermes et les riches fermiers que dans l'*Encyclopédie* et personne n'a mieux traité cette question que M. Delegorgue [6]. » Cette opinion qui niait l'utilité de la division des fermes exprimait donc nettement les idées du système « anglais » d'exploitation foncière et de l'implantation du grand fermage.

Il est d'autant plus intéressant que Babeuf ait engagé un combat violent contre les idées de Delegorgue. Il s'indigna

4. *Archives IML*, f. 223, 78 B I.
5. Mémoire sur cette question : « *Est-il utile en Artois de diviser les fermes et exploitations des terres ?* » Ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie d'Arras, le 26 avril 1786. (*B.N.*).
6. A. Young : *Voyages en France*, Paris, 1931, t. II, p. 748.

de voir l'Académie se limiter, après considération des mémoires de Delegorgue, adversaire du partage des fermes, et de Delestré du Terrage, partisan de cette mesure, à accorder des « accessit » à chacun d'eux, malgré la totale discordance de leurs opinions. La lettre de juin 1786 commence par une polémique avec Delegorgue. Le problème de la réunion des fermes fut, comme nous le savons, l'un des plus importants pour la paysannerie en Picardie dans le dernier tiers du XVIIIe siècle. Babeuf fut l'un des adversaires les plus acharnés des grandes fermes.

Constatant une réunion toujours croissante des fermes, Babeuf y voyait une menace sérieuse pour la paysannerie et même pour les ouvriers agricoles auxquels les fermiers procuraient du travail : « Si dans une paroisse trois ou quatre cultivateurs-en-chef tiennent seuls toute l'exploitation du territoire avec un petit nombre de bras mercenaires, ils parviennent à exécuter toute leur besogne, et alors il est démontré que tous les autres habitants ne peuvent pas trouver place à labourer même pour le compte des autres. Ils sont donc contraints de se tourner vers l'industrie [7]. » L'accroissement du rôle des riches fermiers, la formation d'une certaine forme de *monopole* donnaient à Babeuf les plus grandes craintes. Les grosses fermes sont accessibles seulement aux « cultivateurs riches », « leur maintien constitue une sorte de monopole de l'agriculture entre les mains de la classe la moins nombreuse. Ce qui tendrait de plus en plus à produire l'inégalité dans les fortunes. Les gros fermiers redouteront l'abondance des récoltes ; afin de pouvoir payer leur fermage, ils se livreront au commerce des grains, et emploieront dans leurs champs le moins de monde possible en rognant le plus possible le salaire de chacun, en le réduisant à zéro, si faire se peut. Que deviendra alors l'immense majorité des habitants des campagnes voués dès l'enfance et comme par instinct naturel aux labeurs rustiques, unique occupation de nos premiers parents ? On frémit en songeant aux funestes et inévitables conséquences d'un pareil abus [8]. »

En même temps, Babeuf prouve que l'écrasante majorité des fermes ne contribue pas à l'amélioration des méthodes

7. *Archives IML*, f. 223, n. 654, p. 2.
8. *Ibid.*, p. 11

de culture. « On voit quelques gros fermiers prospérer, note-t-il, mais cette prospérité est plutôt due au hasard qu'à l'habileté du cultivateur ; et la plupart du temps elle n'a été obtenue qu'en spéculant sur les grains et sur la misère des journaliers mis en œuvre [9]. » Cette nette hostilité de Babeuf envers les fermiers s'explique facilement par les rapports sociaux existant dans les villages de Picardie. Reflétant le mécontentement qui s'affirmait parmi les paysans pauvres et les indigents, Babeuf accuse les fermiers de stocker leurs grains en attendant la hausse des prix, sans songer aux journaliers ou à ceux qui les avaient aidés dans la récolte.

Tout cela faisait de Babeuf le partisan le plus convaincu du partage des grandes fermes. Mais, trait significatif au plus haut point, Babeuf était déjà en 1786 absolument opposé au partage des fermes à l'extrême, à leur « dissémination ». « Diviser n'est pas briser. Mon opinion est que toutes les fois que la division sera extrême, c'est-à-dire toutes les fois qu'elle descendra à de menues parcelles, elle sera plutôt nuisible qu'utile [10]. » Les principes sur lesquels s'appuyaient Delegorgue et Young pour prouver les avantages des grandes exploitations, n'étaient pas du tout étrangers à Babeuf. Il voyait parfaitement et disait souvent dans ses lettres à Dubois que le niveau de la culture dans toute la France, et dans sa Picardie natale en particulier, était encore assez bas. Babeuf s'affirmait contre l'assolement triennal et la jachère que ce système de culture entraînait. Il faut rappeler ici (fait auquel on n'a pas prêté assez d'attention) que parmi les trois sujets proposés par Babeuf pour le concours de l'Académie d'Arras en 1787, outre le célèbre problème sur la possibilité de créer « une société d'égalité parfaite », il y avait un sujet sur la liquidation de la jachère. « Est-ce un usage abusif, proposait Babeuf, de laisser annuellement en jachère le tiers des premières qualités, ou même de toutes les sortes des terres à labourer ? Dans le cas de l'affirmative pour l'un ou l'autre état de la question, déterminez théoriquement : 1. les avantages qui paraîtraient résulter de l'abolition de cet usage, soustraction faite du surcroît de dépense qu'occasionnerait, pour l'exploitation, une pratique opposée ; 2. les moyens les plus propres

9. *Ibid.*, p. 110.
10. *Ibid.*, pp. 3-4.

à porter le commun des cultivateurs à suivre ce nouvel usage [11]. »

L'accroissement des grandes fermes, selon Babeuf, n'entraîne pas une amélioration de l'agriculture, il constitue en tout cas « un abus terrible ». Mais une division trop poussée des fermes en « parcelles insignifiantes » ne donnerait, comme règle générale « que de pitoyables cultures et ne contribuerait en rien à en extirper la misère [12]. » Au lieu d'être une mère tendre, la terre ainsi divisée deviendrait seulement une marâtre. Babeuf voyait l'issue, « l'alternative », comme il écrivait, pour les grandes fermes, dans la création d'un système de « fermes collectives ». Il défendit ce système dans son Mémoire de 1785, ainsi que dans sa lettre de 1786.

« Je substitue, disait Babeuf, la ferme collective à la ferme à preneur unique. 50, 40, 30, 20 individus viennent à vivre en associés sur cette ferme autour de laquelle, isolés qu'ils étaient auparavant, ils végétaient à peine ; de la misère ils passeront rapidement à l'aisance [13]. »

Il représentait nettement et d'une manière convaincante les avantages de cette économie collective. « Nécessairement où plusieurs hommes se réunissent pour concourir ensemble à un même but, il y a toujours une direction confiée au plus intelligent, au plus expérimenté, au plus probe ; il y a toujours entre tous une surveillance et une émulation réciproques hostiles à toutes les dissipations, à toutes les distractions funestes ; chacun s'observe pour ne pas être pris en défaut ou pour sa négligence ou pour sa maladresse ; entre égaux, on sait que l'œil du maître est partout et nulle part. Si l'un d'eux tombe malade, rien n'en souffre, ni sa femme, ni ses enfants, ni la ferme, car alors tous redoublent d'activité, et chacun prend gaiement pour soi un léger surcroît de besogne ; aucun accident, la mort elle-même ne ralentit, ne suspend rien. Les chevaux sont

11. ADVIELLE : *Histoire de Gracchus Babeuf*, ouvrage cité, p. 117. Georges Lefebvre a été induit en erreur, quand il estimait que l'influence « des traditions communautaires » sur Babeuf se manifesta en ce qu'il était partisan de la conservation de l'assolement triennal et du système des champs ouverts. (G. LEFEBVRE : « Les origines du communisme de Babeuf », dans *Etudes sur la Révolution française*, Paris, 1954, p. 307).

12. *Ibid.*, page 13.

13. *Ibid.*, p. 5.

toujours pansés, les bœufs ont toujours leur bouvier, les vaches ont toujours qui les soigne et les trait, pour une ménagère alitée la basse-cour ne languit pas — dans cette communauté fraternelle tout le monde se supplée mutuellement. »

Connaissant parfaitement les côtés faibles des petites exploitations dispersées, Babeuf expose avec conviction les avantages de la ferme collective. « Tous travaillent à tout améliorer avec plus de lumière, car il y a plus dans vingt têtes que dans une, avec un zèle plus soutenu, car personne ne veut s'exposer au reproche de manquer de courage. Le fermier unique s'il doit creuser des fossés, relever des terres, pratiquer des rigoles, tailler des buissons, semer, faucher, moissonner, rentrer ses foins ou ses gerbes, battre ses meules, y regarde à deux fois s'il doit puiser dans sa bourse pour payer des journaliers ; souvent il renvoie au lendemain ce qui doit être fait aujourd'hui ; en attendant les mauvais jours arrivent et ce qui a été différé est perdu sans retour. Dans la ferme collective au contraire, tout se fait à propos, on est toujours en mesure et en nombre suffisant pour les travaux [14]. »

Les fermes collectives vont aussi, d'après l'opinion de Babeuf, contribuer à une meilleure utilisation des terres : là où il est rationnel de cultiver des céréales, on sèmera des céréales, là où le sol sera plus propice à la culture du lin, on sèmera du lin, là enfin où il est préférable de semer du colza, ce sera du colza. Plusieurs pauvres ménages « fonderaient pour ainsi dire dans un seul ménage aisé... ; grâce à l'établissement des fermes collectives, on ne verrait plus de pauvres vieilles femmes, maigres et sales à faire peur, conduisant sur le bord des chemins de pauvres vaches teignes dont elles espèrent tirer un peu de lait — on ne verrait plus des mères presque faméliques user leur santé et se vieillir avant l'âge à force de prostituer leur sein aux enfants de la ville [15]. »

Babeuf espère que « les communautés fraternelles » vont contribuer à la modification des bases morales de la population rurale. « Rapprochés comme un faisceau, ils seront plus à portée de s'entre-secourir, et moins disposés à s'en-

14. *Ibid.*, p. 5.
15. *Ibid.*, p. 6.

tre-nuire ; ils n'auront plus de ces mauvaises pensées qui se couvent dans l'isolement et s'exécutent dans les ténèbres [16]. »

Il est tout à fait évident que ces idées de Babeuf présentent un intérêt exclusif. Georges Lefebvre, qui fit maintes fois l'analyse des opinions de Babeuf et émit à leur sujet nombre de suppositions très intéressantes, soulignait constamment que, selon son opinion, le communisme des babouvistes n'allait jamais plus loin que la répartition. Peu avant sa mort, Georges Lefebvre écrivait dans sa préface à la nouvelle édition du livre de Buonarroti : « On s'étonne du silence qu'il garde en ce qui concerne l'organisation du travail et on incline à conclure que la communauté, devenue propriétaire des moyens de production, les eût laissés à titre d'usufruit, aux mains de ceux qui les exploitaient jusqu'alors : rien n'indique que le paysan aurait cessé de cultiver individuellement la part qu'on lui assignerait ou que l'artisan eût quitté son atelier pour la manufacture. Il ne s'agissait pas d'un communisme de la production [17]. » Georges Lefebvre avait exposé cette idée auparavant, dans son rapport sur *Les origines du communisme de Babeuf,* présenté au IX$^{e}$ Congrès international des historiens : « Babeuf ne s'aperçût pas que son communisme de la répartition supposait un communisme de la production... Si Babeuf attribuait la propriété éminente à la nation, rien n'empêchait qu'elle en conférât l'exploitation aux particuliers. Parallèlement, cette solution conciliait la distribution équitable des terres avec le désir invétéré du paysan de détenir sa part en propre et de la cultiver de ses mains. Le communisme de Babeuf ne fut pas un communisme de la production [18]. »

A notre grand et profond regret, notre maître commun à tous, Georges Lefebvre, n'est plus parmi nous et nous ne pouvons porter à sa connaissance ce document qui montre que déjà en 1786, Babeuf défendait nettement les avantages de l'exploitation en commun et se représentait parfai-

16. *Ibid.*, p. 7.

17. Buonarroti : *Conspiration pour l'égalité,* Paris, 1958. Préface par G. Lefebvre, pp. 12-13.

18. Georges Lefebvre : « Les origines du communisme de Babeuf », dans *Etudes sur la Révolution française,* p. 307.

tement les mauvais côtés de « la culture individuelle de la terre », découlant d'un émiettement excessif des champs. Le sol exige l'union des forces et des volontés pour le féconder ; « l'émietter par parcelles égales entre tous les individus, c'est anéantir la plus grande somme des ressources qu'il donnerait au travail combiné [19].»

Ainsi, dix ans avant la formation de la Conspiration pour l'égalité, Babeuf pose le problème non seulement de la répartition, mais aussi de la production et prend nettement parti pour l'exploitation collective et non individuelle. Il est vrai que Babeuf prévoit dans cette lettre que les membres des fermes collectives vont verser une rente aux propriétaires de la terre : « Ceux qui ont, auront ». Les associés des fermes collectives doivent prévoir à l'avance, en se fondant sur des calculs sur plusieurs années, quels seront la récolte moyenne et le prix moyen des grains, et établir en conséquence le montant du fermage. Cette somme, comme la dîme, sera prélevée sur la récolte collective.

Bien que Babeuf ait prévu dans sa lettre la possibilité d'une entente à l'amiable entre les associés des fermes collectives et les propriétaires de ces fermes, l'attitude de Babeuf envers la conservation de la propriété foncière n'est pas du tout simple. Ayant souligné que les fermes collectives seront très avantageuses pour les grands propriétaires, il se reprend immédiatement, avec prudence il est vrai : « Je n'ai pas voulu mettre en question la légitimité des grandes propriétés et arriver ainsi à une solution radicale sur les grosses fermes *attaquées alors même dans leur principe. Il est ou trop tard ou trop tôt pour aborder un pareil sujet* [20]. »



Quelle est la véritable opinion de Babeuf ? Estimait-il qu'il était déjà trop tard pour aborder le problème de la propriété foncière et qu'il fallait tolérer les rapports sociaux existant, ou bien supposait-il indispensable, mais prématuré de poser ce problème ? Toute sa correspondance avec Dubois de Fosseux témoigne en faveur de cette deuxième supposition.

19, *Archives IML*, f. 223, n. 654, p. 44.
20. *Ibid.*, p. 8 (souligné par nous).

Le problème de la propriété et de son influence sur les rapports sociaux occupait déjà une place de premier ordre dans les réflexions de Babeuf. Il dénonçait avec vigueur « le misérable » ordre social existant : « Chaque être raisonnable, c'est-à-dire juste, doit rougir pour la génération passée et gémir pour la génération présente, qui n'ose espérer rien de mieux pour celle qui lui suivra [21]. » Babeuf se fondait sans réserves sur le principe commun à tous les penseurs progressistes du XVIIIe siècle, selon lequel la raison d'être de la société est d'assurer à chacun de ses membres les meilleurs conditions d'existence et le maximum de bonheur [22]. On remarque pourtant chez Babeuf une certaine originalité. Naturellement Babeuf est un rationaliste qui attribuait une grande importance à la force de la raison et des lumières. Mais ses pensées ont un caractère extrêmement concret : le tableau absolument réel de la terrible misère des masses populaires est constamment devant ses yeux, il ne peut plus tolérer cette misère. C'est pourquoi il s'indigne des réflexions d'ordre général sur la nature du bonheur humain contenues dans certaines communications soumises à l'Académie d'Arras, dont le compte rendu lui fut envoyé le 1er juin 1786 par Dubois de Fosseux. « M. de Galamets, écrit-il, conçoit le bonheur en homme qui n'a jamais manqué de rien... Le bonheur ! Demandez en quoi il consiste à quiconque souffre de la faim, de la soif, du froid, d'une fatigue excessive ou de sa propre ignorance. La réponse sera claire, précise, catégorique... Trop de gens écrivent sur le bonheur pour leurs menus plaisirs, ils se délassent de cette façon de n'avoir rien à faire, les idylles et les pastorales sur ce sujet sont composées loin des gémissements des ouvriers de nos faubourgs et des plaintes déchirantes des malheureux habitants de nos campagnes [23]. »

Georges Lefebvre avait tout à fait raison quand il soulignait qu'à l'encontre de Rousseau et de son fidèle disciple Buonarroti, qui partaient d'arguments purement moraux, « Babeuf, attentif à la vie quotidienne du travailleur ma-

21. *Ibid.*, p 9.

22. V. Volguine : *Le Développement de la pensée sociale en France au* XVIIIe *siècle* (*Razvitié obchestvennoi myslivo Franzii,* XVIII *vieka*), Moscou, 1958, p. 126.

23. *Archives IML,* f. 223, n. 654, p. 14.

nuel, ferait plutôt appel à l'intérêt des prolétaires ; en ce sens, on inclinerait à le juger plus proche de Marx [24]. »

Même quand Babeuf s'en tenait à la terminologie généralement employée au XVIII<sup>e</sup> siècle, il donnait à ces termes un contenu assez particulier et toujours concret. C'est pourquoi il comprenait le sens du droit naturel d'une manière autre que les grands penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle qui avaient fortement influencé la formation de ses propres idées. Ainsi Babeuf estimait tout à fait inutile de descendre, comme il disait, « l'échelle des siècles », pour déterminer quel était l'état primitif *naturel* et en tirer les normes de la société humaine. « Le droit naturel de l'homme ! Mais c'est mille et mille fois trop clair ; c'est la plus frappante des évidences... Le droit naturel de l'homme n'est pas autre chose que son droit de vivre... Le droit de vivre est le droit par excellence, il est tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, il est imprescriptible, attenter à ce droit est commettre le plus grand de tous les crimes [25]. »

Mais *le droit de vivre,* ce droit suprême, et en somme l'unique droit naturel, ne signifie pas « végéter et mener une existence de privations et d'indigence du berceau jusqu'à la tombe ». La société doit assurer un véritable *droit de vivre,* mais non plus « étriqué, non plus restreint à l'eau bourbeuse, à l'oignon, au triste pain noir, comme cela se voit au bord des tourbières, dans la plupart des villages de notre Picardie, où il y a pourtant de si opulents seigneurs, et de si beaux châteaux [26]. » Il s'agit là pour Babeuf d'un bien-être réel et non « idéal ». Mais de quel bien-être, de quel *droit de vivre* peut-on parler « quand le travail et la misère le [le travailleur] tuent, quand il ne peut pas par l'un éviter l'autre [27]. »

Avec les penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, et sous leur influence, Babeuf met en rapport tous ces maux sociaux avec le développement de la propriété. Il dénonce avant tout passionnément la propriété féodale : « En ma qualité de commissaire-feudiste, je ne dois pas ignorer comment la plupart

24. Buonarroti : *Conspiration pour l'égalité,* Paris, 1958. Préface par G. Lefebvre, p. 16.
25. *Archives IML,* f. 223, n. 654, pp. 33-34.
26. *Ibid.,* p. 45.
27. *Ibid.,* p. 9.

des grandes propriétés se sont formées et sont venues dans les mains de ceux qui les possèdent. Les titres les plus anciens ne sont presque tous que la consécration d'énormes iniquités et de spoliations féroces. C'est la loi faite le glaive et la torche au poignet, à des paysans, hommes de labour, qui, pour avoir la vie sauve, délaissèrent à ces spoliateurs, avec le sol qu'ils avaient défriché, leurs propres personnes dont eux-mêmes n'auraient plus su que faire [28]. »

Mais Babeuf critique aussi d'autres formes de propriété que la propriété féodale. Il répète souvent Rousseau dans ses réflexions à ce sujet. Il établit les relations existant entre le niveau de l'agriculture et l'établissement de la propriété. Babeuf met à part un type de propriété qu'il appelle « propriété modique », « enfantée par la prévoyance et le travail ». Mais son attention est surtout attirée par « la propriété ambitieuse ». « Le désir de propriété », « la soif d'or », sont pour Babeuf la passion la plus dévorante et en même temps la plus abjecte. « Que cet appétit se soit éveillé il se surexcite et s'exalte par tout ce qu'il s'adjuge : la propriété sous son influence est comme la tache d'huile, elle gagne de proche en proche et tend à prendre une continuelle extension sans qu'on puisse dire où elle s'arrêtera, ni assigner à ce mouvement un motif plausible. Plus le propriétaire infesté de pareille manie a, plus il veut avoir... Il aspire à tout enclore, à tout enserrer, à tout attirer à lui, la plaine, le coteau, le vallon, tout ce que son œil embrasse ; il voudrait pour lui, pour lui tout seul, les points de vue, les perspectives, les cours d'eau, les horizons ; il faut que tout soit de sa dépendance, il confisquerait le globe [29]. »

Peu à peu d'autres métiers se détachèrent de l'agriculture. L'industrie, le commerce, les métiers, les arts firent leur apparition, tous « abeilles d'un même essaim ». Le *droit de vivre* est assumé d'abord par les échanges, ensuite au moyen de l'argent, et alors apparaissent de nouvelles formes de richesse et de propriété : « on fut riche d'une fabrique, d'une manufacture, d'une industrie quelconque ; on fut riche en ne possédant que de l'or, de l'argent, des

28. *Ibid.*, p. 35.
29. *Ibid.*, pp. 37-38.

diamants, ou même du papier qui représentait tout ce qui est possible de posséder ». C'est alors justement qu'apparut le commerce de la terre. Les villes achetèrent les villages. « Ce fut là le point de départ de la grande propriété moitié acquise, moitié extorquée, mais toujours et partout absorbante et tyrannique, dérobant à l'agriculture pour satisfaire à ses caprices des étendues immenses... Tous les excès, tous les abus de la propriété, tous les griefs qu'on peut lui faire datent de la formation des grandes propriétés [30]. »

Le développement de la grande propriété entraîna une inégalité incroyable. « On sera choqué de cette détestable répartition d'après laquelle ceux-ci ont mille, dix mille, cinquante mille fois plus que le nécessaire amplement calculé ; ceux-là cent, deux cents, trois cents, cinq cents, neuf cents fois plus qu'il ne leur en faut ; d'autres beaucoup plus encore qu'il ne leur faut ; d'autres tout juste ce qu'il leur faut ; d'autres enfin, et c'est l'immense multitude, beaucoup moins qu'il ne leur faut ou quasi rien. Plus la population s'accroît, plus aussi s'accroit le nombre de ceux qui sont voués à la détresse, tandis que la richesse se concentre de plus en plus dans les mains de l'étroite minorité placée au sommet [31]. »

Aux premiers stades de son développement, la propriété ne rencontrait pas d'obstacles. Alors elle ne portait pas préjudice au « droit naturel » des gens, ne se développait pas « à son détriment », ne « l'entravait pas ». Mais « s'il n'y a plus un pouce de terre à prendre, si la propriété a tout couvert, il est évident qu'alors non seulement elle a entamé le droit de vivre de quiconque n'a pas à soi un pouce de terre, mais qu'elle l'a totalement absorbé. C'est elle par conséquent qui lui doit son droit de vivre [32]. » La propriété sous toutes les formes qu'elle est susceptible d'affecter, « n'est-elle pas désormais devenue la suprême, l'unique dispensatrice de travail. C'est donc elle qui le doit à qui n'en a pas, à qui le demande... ; elle ne peut se refuser à occuper l'homme qui veut travailler [33]. » Il n'est pas dif-

30. *Ibid.*, pp. 40-41.
31. *Ibid.*, p. 43.
32. *Ibid.*, p. 34.
33. *Ibid.*, p. 45.

ficile de voir dans toutes ces réflexions de Babeuf, la situation réelle en Picardie au XVIIIe siècle, avec son terrible manque de terre, avec la paupérisation de la paysannerie, le développement de la manufacture capitaliste, les difficultés éprouvées par l'industrie qui faisaient que « tous ceux qui exigeaient du travail » ne pouvaient en obtenir.

Le développement de la propriété commença à empêcher la réalisation du droit principal de l'homme, *le droit de vivre*. Mais dans ce cas le droit de propriété cesse d'être inviolable. Babeuf formula cette pensée, si importante pour lui, avec toute la netteté possible. Le droit à l'existence, *le droit de vivre,* « correspondant à tout ce qu'exige le développement et la conservation de l'être humain est antérieur au droit de propriété, droit de convention ou de tolérance » : il « prime le droit de propriété[34]. »

Babeuf n'a aucun doute que l'ordre social existant ne peut continuer à exister tel quel. En juin 1786, il écrivait à Dubois : « Croyez-moi, monsieur, aussi longtemps qu'on n'aura pas rasé l'édifice inapproprié au bonheur de la généralité des hommes pour le reprendre par la base sur un plan entièrement neuf et en parfaite harmonie avec les exigences de leur libre et complet développement, tout sera encore à détruire, tout sera à refaire[35]. » Le temps s'approche où la propriété « sentira une terrible menace ». Babeuf en formule les raisons avec beaucoup de précision : « Il y a une si affreuse disproportion entre les fortunés d'en haut et les infortunés d'en bas, la position des uns est si écrasante, et celle des autres si écrasée, qu'il n'est plus possible aux victimes de cette monstrueuse inégalité de ne pas murmurer contre elle. Alors surgissent les idées ou de réforme ou de révolte ; elles s'emparent des esprits alarmés ou irrités d'un tel état de choses. Ceux qui souffrent, ceux qui sans souffrir pour eux-mêmes compatissent vivement aux misères d'autrui, récriminent contre les hauts favoris de la propriété[36]. »

Devant cette menace les propriétaires doivent réfléchir. Soutenant l'exigence de diviser les grandes fermes, Babeuf

34. *Ibid.*, p. 35 et 42.
35. *Ibid.*, p. 7.
36. *Ibid.*, pp. 43-44.

voyait dans cette division seulement une première tentative de répartition. « La division des fermes est la première et la moindre des satisfactions qu'ils doivent s'empresser de donner[37]. »

Mais il est en même temps tout à fait évident que Babeuf est déjà obsédé par un plan de réorganisation sociale infiniment plus ample. Dès juin 1786, développant les idées de son mémoire, Babeuf écrivait : « Cependant si le mal qui est déjà trop grand vient à empirer, il y aura bien la nécessité de s'entendre. Ceux qui ont, auront ; mais pour la société comme pour eux-mêmes, ne serait-il pas plus avantageux qu'ils n'eussent jamais eu et que chacun de nous arrivât avec les lumières acquises jusqu'à ce jour dans un monde tout neuf *où tout serait à prendre en commun*[38]. »



A la lumière de ces profondes réflexions de Babeuf dans sa lettre de juin 1786, les lettres qu'il écrivit plus tard au secrétaire de l'Académie d'Arras et qui, bien connues des biographes de Babeuf, furent publiées par Advielle, deviennent bien plus compréhensibles.

Nous n'avons pas la possibilité de nous arrêter ici sur elles. L'énorme intérêt théorique que présentent ces lettres fut reconnu par presque tous les biographes de Babeuf. Mais ces lettres ne sont pas dues au hasard. Ce n'est pas fortuitement que le terme employé dans la lettre de juin 1786 sur la société « où tout serait à prendre en commun, » coïncide presque avec le sujet de concours proposé par Babeuf sur la société « où tout fût commun », et avec la phrase de la lettre du 8 juillet 1787, que les hommes ne doivent rien posséder individuellement, mais « jouir de tout en commun ». L'établissement d'une égalité sociale parfaite était déjà pour Babeuf le but principal à atteindre. « Chaque retour à niveau est un retour à l'ordre naturel. La vraie civilisation... ne peut être qu'un effet de l'égalisation : l'égalisation perfectionne et ne détruit rien, que ce

37. *Ibid.*, p. 9.
38. *Ibid.*, p. 44 (souligné par nous).

qui détruit [39]. » « Le progrès n'est, je crois, que du nivellement [40]. »

Seul l'établissement de l'égalité peut assurer entièrement le droit de vivre. La société doit elle-même déterminer les limites indispensables pour jouir de ce droit. « Il va sans dire, que c'est à la société à mesurer le droit de vivre et à en décréter équitablement l'étalon soit d'après l'ensemble des ressources générales, soit d'après la nature des ressources locales. Le droit de vivre se compose de tout ce qui est nécessaire pour que l'organisation humaine ait constamment ce qu'elle exige, il se compte par tête, mais en se proportionnant aux âges ; chaque adulte, n'importe le sexe, compte pour une tête ; l'enfant jusqu'à 7 ans pour 1/4 de tête ; jusqu'à 10 ans pour 1/3 ; jusqu'à 14 ans pour 2/3 ; jusqu'à 18 pour 3/4. Cela peut au surplus se régler dans les fermes collectives [41]. »

Babeuf est absolument sûr que cette société assurera le bonheur pour tous. « L'abondance ne fera jamais défaut — on n'aura plus affaire à des êtres malingres, souffreteux, épuisés, abrutis, découragés, mais à des individus alertes, énergiques, joyeux, infatigables, intelligents et remplis d'émulation — avec eux tout prospérera, et dans de telles conditions, le monde prospérera et dans de telles conditions le monde fut-il deux fois, trois fois plus peuplé, ce qui demande des siècles, il ne laisserait pas d'y avoir pour tous ample moyen de vivre [42]. »

On ne saurait en aucun cas considérer les sympathies de Babeuf envers le communisme, si nettement manifestées dans sa correspondance avec Dubois de Fosseux, comme « semi-instinctives .» Ces sympathies sont fondées non seulement sur une observation attentive du milieu économique qui environnait Babeuf, la Picardie, avec ses relations capitalistes naissantes, non seulement sur ses profondes sympathies envers les souffrances des masses populaires, mais sur une étude approfondie des grands penseurs du XVIII$^e$ siècle, égalitaristes et communistes, comme Mably. C'est

39. *Ibid.*, p. 28.
40. *Ibid.*, p. 22.
41. *Ibid.*, p. 39.
42. *Ibid.*, p. 40.

chez Mably que le futur dirigeant de la Conspiration pour l'égalité a pu trouver — et a trouvé, paraît-il — la formule même de son idéal d'*égalité parfaite* [43], qu'il employa pour la première fois dès 1787 et qu'il répéta ensuite maintes fois jusqu'à son dernier discours de Vendôme.

C'est pourquoi il nous semble insuffisant d'affirmer des convictions sociales de Babeuf à la veille de la Révolution, qu'elles étaient seulement égalitaires. V. Volguine, qui analysa brillamment les différences entre égalitarisme et socialisme, indique qu'une réforme égalitaire tend à « laisser à chacun une certaine possession individuelle et à obtenir l'égalité sur la base de la propriété privée ». Le but de l'égalitarisme consiste à liquider « les défauts de la production individuelle, tout en conservant son caractère individuel ». Le but du socialisme, au contraire, est de surmonter cet individualisme « à l'aide de l'organisation sociale du travail, fondée sur les moyens de production appartenant à la société [44]. »

Le projet de *fermes collectives*, que Babeuf présenta en 1786, témoigne assez nettement que Babeuf ne voulait pas conserver la propriété privée. « L'égalité sur la base de la propriété privée » n'était déjà plus son but. Les avantages de l'organisation sociale du travail lui étaient évidents. Il indique nettement que le partage des terres en parcelles égales privera les petites exploitations de tous les avantages provenant « d'un travail combiné ». La société doit fixer un « étalon déterminé », selon lequel elle assumera « le droit de vivre. » « La propriété en commun » était déjà pour Babeuf l'indice déterminant de la société à laquelle il aspirait, de la société de « l'égalité parfaite ».



Les idées de Babeuf à la veille de la Révolution française étaient encore loin d'avoir acquis une forme définitive, de nombreux problèmes demeuraient pour lui obscurs. S'il était déjà un adversaire déclaré de la grande propriété sous

43. Mably : *De la Légalisation, ou principes des lois*, Amsterdam, 1776, pp. 57-58.

44. V. Volguine : « Egalitarisme et socialisme », dans *Etudes sur l'histoire du socialisme* (*Otcherki po istorii socialisma*), Moscou, 1935, p. 383.

toutes ses formes, son point de vue sur la propriété « modique » n'était pas encore tout à fait fixé, bien qu'il en vît les faiblesses. Il n'avait pas encore élaboré de plan des transformations communistes, il regrettait que l'auteur du « Précurseur général » ait laissé en blanc les moyens par lesquels il espérait réaliser son rêve.

Seule l'expérience acquise au cours de la Révolution française, et surtout pendant la dictature jacobine, permit à Babeuf de faire le pas décisif dans la formation de ses idées révolutionnaires et communistes. Le communisme cependant, et quoi qu'en ait dit Albert Mathiez, n'était pas pour Babeuf une « façade ». A la veille de la Révolution déjà, des projets de refonte fondamentale de la structure sociale se trouvaient au centre de sa réflexion.

V. M. DALINE.
(*Moscou*)